

AVIS DE PROPOSITION

Un avis de proposition est déposé par le conseiller municipal Serge Bonin à la séance du conseil municipal du 8 juillet 2024 concernant le paiement du droit de mutation en 12 versements sans intérêts.

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la propriété est devenu de plus en plus difficile pour les premiers acheteurs en raison de la hausse des prix de l'immobilier;

CONSIDÉRANT QUE le droit de mutation, communément appelé « taxe de bienvenue », constitue une charge financière supplémentaire pour les nouveaux propriétaires;


CONSIDÉRANT QUE la loi 39 adoptée en décembre dernier permet maintenant à une municipalité d'adopter un règlement prévoyant des modalités selon lesquelles un droit de mutation peut être payé en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT QUE l'étalement du paiement de cette taxe sur une période de 12 mois sans intérêts allégerait la pression financière sur les premiers acheteurs;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure pourrait encourager davantage de jeunes familles et de nouveaux résidents à s'établir dans notre municipalité, contribuant ainsi à son développement économique et démographique;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Lévis permet déjà le paiement en 12 versements sans intérêts du compte de taxes, démontrant ainsi la faisabilité et les avantages de cette approche;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que le conseil de ville s'engage à appuyer l'idée de permettre le paiement du droit de mutation en 12 versements sans intérêts.



Signature du membre du conseil

8 juillet 2024

Remis à la greffière le 3 juillet 2024 et dépôt au conseil municipal du 8 juillet 2024